



HORAIRES DE LA MAIRIE

Ouverte du
Lundi, jeudi, vendredi
de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 18 h 00

le mardi
de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 18 h 45

Le mercredi de 8 h 30 à 11h45

Fermée le samedi toute la journée

Pour tous renseignements
s'adresser au Service Régie Multi-prestations
Tél : 01.34.13.71.39
Régisseur : Madame DINTIMILLE
regies@ville-le-plessis-bouchard.fr

ANNEE 2019

LIVRET

TARIFS ET QUOTIENT FAMILIAL

RESTAURATION SCOLAIRE

ACCUEILS DE LOISIRS

ETUDES SURVEILLEES

SOMMAIRE

SERVICES MUNICIPAUX

- Restauration scolaire
- Accueils de Loisirs
- Etudes Surveillées

QUOTIENT FAMILIAL

- Qu'est-ce que le quotient familial et comment est-il calculé ?
- Quand faire établir votre quotient ?
- Quelles pièces à fournir ?
- Tranches et catégories.

REGLEMENT

Facture et moyens de paiement

TARIFS

Grilles tarifaires en fonction des quotients :

- Accueils de loisirs
- Restauration scolaire

L'inscription administrative des enfants est obligatoire pour la fréquentation des structures municipales (documents à disposition sur le site de la ville : www.ville-le-plessis-bouchard.fr)

SERVICES MUNICIPAUX

RESTAURATION SCOLAIRE :

Réservée en priorité aux enfants dont les 2 parents travaillent. Les enfants sont accueillis au restaurant situé rue Alexopoulos.

PAI : il est appliqué une déduction forfaitaire de 0,50 € sur les tarifs pour les enfants qui ne prennent pas de goûter, sur justificatif d'un Projet d'Accueil Individualisé. Pensez aux réservations sur le portail famille pour ne pas être majorés.

ACCUEILS DE LOISIRS :

Les 3 structures des accueils de Loisirs du PLESSIS-BOUCHARD seront ouvertes les jours de classe : de 7h à 8h20 et de 16h15 à 19h, pour les élémentaires, de 7h à 8h20 et de 16h00 à 19h00 pour les maternelles. Le mercredi de 7h00 à 11h30 (les enfants sont récupérés à 11h30) ou 7h00 à 19h00 (sans la restauration). Pensez aux réservations sur le portail famille pour ne pas être majorés.

ETUDES SURVEILLEES :

TARIF FORFAITAIRE MENSUEL DE 35.00 €

Les études surveillées sont destinées aux enfants accueillis à l'école élémentaire, à partir du CP.

Les enfants qui fréquentent uniquement l'étude : **le goûter est fourni par les parents.**

ATTENTION : Bien expliquer aux enfants qui fréquentent uniquement l'étude de ne pas prendre le goûter de l'accueil de loisirs.

Les enfants qui fréquentent l'étude et qui se rendent ensuite aux accueils de loisirs : le goûter est fourni par la structure.

Ouverture : de 16h15 à 17h45. Elles sont animées par du personnel spécialisé.

Les enfants qui fréquentent l'étude surveillée et qui ne seraient pas récupérés à 17 H 45 seront accompagnés aux accueils de loisirs, et **une prestation soir sera facturée.**

QUOTIENT FAMILIAL

QU'EST-CE QUE LE QUOTIENT FAMILIAL ? : Pour calculer le quotient familial, on divise par 12 les revenus réels annuels (hors abattements) auxquels s'ajoutent les pensions, les revenus capitaux mobiliers, les allocations familiales moins les pensions versées, pour déterminer le revenu mensuel. On divise ensuite la somme obtenue par le nombre de parts fiscales figurant sur les avis d'impôt 2018 (revenus 2017 pour une application à compter du 1^{er} janvier 2019). Le résultat permet de déterminer le quotient fixant la participation financière de la famille aux différents services municipaux.

QUAND LE FAIRE ETABLIR ? : A la demande du Régisseur, déposer votre feuille d'imposition ou de non-imposition, à la Mairie ou par mail.

QUELLES PIECES FOURNIR POUR LE CALCUL DU QUOTIENT ?

- L'avis d'imposition ou de non-imposition concernant les revenus perçus en 2018 (avis d'imposition 2017) de **toutes les personnes vivant dans le même foyer** pour prendre en compte tous les revenus avant abattements fiscaux.
- Une attestation de la Caisse d'Allocations Familiales ou relevé de compte

ATTENTION : la non présentation des pièces énumérées ci-dessus fera obstacle à l'établissement et au calcul du quotient familial. Dans ce cas, le tarif maximum sera appliqué.

REGLEMENT

En ce qui concerne le paiement de la facture unique qui regroupe la restauration scolaire, les Accueils de Loisirs, les Etudes Surveillées et la maison de l'enfance, et l'Ecole Municipale des Arts et la Musique (EMAM). Le règlement doit être adressé avant la date de paiement indiquée sur la facture soit :

- **en numéraire (faire l'appoint),**
- **par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de RR MULTI-PRESTATIONS** et adressé en Mairie à l'attention du Régisseur.

Vous avez aussi la possibilité de régler par CESU (Chèque Emploi Service Universel) uniquement les frais pour les accueils de loisirs et la maison de l'enfance.

-POUR PLUS DE FACILITE, PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE (dossier à retirer sur le site internet).

-PAR CARTE BANCAIRE SUR VOTRE PORTAIL FAMILLE.

A SAVOIR : en cas d'erreur sur la facture si vous êtes en prélèvement automatique, une régularisation sera faite sans aucun problème sur la facture suivante. Dans tout autre cas, se rapprocher de Mme DINTIMILLE pour les modalités de modification.

ααααα

Pour toutes questions concernant la facturation, Mme DINTIMILLE, Régisseur, se tient à votre disposition.

En cas de difficultés, le service social de la ville est à votre écoute.

N'hésitez pas à nous contacter.

ACCUEILS DE LOISIRS

	A	B	C	D	E
	494€	494€ à 746,99€	747€ à 1063,99€	1064€ à 1377,99€	à partir de 1378€
MATIN	2.49 €	2.87 €	3.32 €	3.60 €	3.84 €
SOIR	4.28 €	4.95 €	5.83 €	6.25 €	6.70 €
SOIR APRESE TUDES SURVEILLEES	2.13€	2.44 €	2.75 €	3.07 €	3.38 €
MATIN / SOIR	5.60 €	6.60 €	7.72 €	8.48 €	9.04€
MATIN / SOIR APRES ETUDES SURVEILLEES	3.85€	4.54 €	5.23 €	5.92 €	6.60 €
VACANCES SCOLAIRE MERCREDI DE 7H00 à 19h00 SANS REPAS (Rajouter le repas)	9.40€	11.00 €	12.60 €	13.80 €	14.60 €
MERCREDI MATIN PERIODE SCOLAIRE DE 7H00 à 11H30	4.23€	5.04€	5.67€	6.21€	6.57€

PAI : Il est appliqué une déduction forfaitaire de 0,50€ sur les tarifs "SOIR", "MATIN/SOIR" et " JOURS VACANCES SANS CLASSE » et « MERCREDI »

pour les enfants qui ne prennent pas de goûter sur justificatif d'un projet d'Accueil individualisé.

RESTAURATION SCOLAIRE

	A	B	C	D	E	
	494€	494€ à 746,99€	747€ à 1063,99€	1064€ à 1377,99€	à partir de 1378€	P.A.I
Tarifs	3,90€	4.40 €	5.00 €	5,35€	5,56 €	1.92€